

REGLEMENT DE LA COURSE

Article 1 - Organisation

L'amicale des sapeurs-pompiers de Biot organise la course pédestre « Le 110 Marina » le samedi 12 septembre 2026 de 8h à 14h à Marina Baie des Anges à Villeneuve-Loubet.

Elle se compose en 3 épreuves :

- Epreuve classique
- Epreuve Duo en relais
- Epreuve ultime en tenue de feu

Article 2 – Conditions de participation

La course est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés.

Les participants doivent être âgés de minimum 18 ans (16 ans avec autorisation parentale).

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive.

Article 3 – Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 11 septembre 2026.

Le montant de l'inscription est de :

- 35€ pour l'épreuve classique
- 35€ pour l'épreuve ultime
- 35€ pour l'épreuve duo (prix pour l'équipe de 2)

Les inscriptions sont effectuées uniquement en ligne sur le site internet de la course.

Article 4 – Retrait des dossards

Les dossards seront remis :

Uniquement le jour de la course

A partir de 7h et au minimum 1h avant le départ de la vague.

Une pièce d'identité vous sera demandée.

Article 5 – Départ et parcours

Le départ sera donné (à confirmer en fonction du nombre de participants)

- à partir de 8h pour l'épreuve hommes
- à partir de 9h pour l'épreuve femmes
- à partir de 10h pour l'épreuve ultime
- à partir de 11h pour l'épreuve duo

Les participants doivent respecter le parcours balisé et suivre les indications des bénévoles et des officiels.

Tout raccourci ou non-respect du parcours entraînera la disqualification.

Article 6 – Sécurité

Les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité données par l'organisation.

Des postes de secours seront disposés sur le parcours et à l'arrivée.

Tout concurrent en difficulté doit porter assistance à une personne en danger et prévenir les organisateurs.

Article 7 – Ravitaillement

Des points de ravitaillement seront installés conformément à l'organisation de l'épreuve.

Les participants veilleront à jeter leurs déchets dans les zones prévues.

Tout participant ne respectant pas cette règle sera disqualifié sans avertissement.

Article 8 – Classement et récompenses

Un classement général et un classement selon les catégories suivantes seront établis :

- Podium classique Hommes
- Podium classique Femmes
- Podium Ultime Hommes
- Podium Ultime Femmes
- Podium relais duo Hommes
- Podium relais duo Mixte
- Podium relais duo Femmes

Les récompenses seront remises à l'issue de la course.

Article 9 – Assurance et responsabilité

L'organisateur est couvert par une police d'assurance responsabilité civile.

Chaque participant court sous sa propre responsabilité et doit être couvert par une assurance individuelle adaptée à sa pratique sportive.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'effets personnels.

Article 10 – Droit à l'image

Par sa participation, chaque concurrent autorise l'organisateur à utiliser gratuitement les photographies et vidéos réalisées dans le cadre de l'évènement pour la promotion de celui-ci sur tous supports.

Article 11 – Annulation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'épreuve en cas de force majeure, de conditions météorologiques défavorables ou de toute circonstance mettant en danger la sécurité des participants.

Article 12- Acceptation du règlement

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.